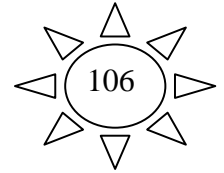


COMMUNE DE SAINT-GRAVE

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 mai 2014**



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt deux mai, le Conseil municipal, dûment convoqué, le 12 mai s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire**

PRESENTS : MM GUEMENE Henri - BROHAN Paul – GUITTON Ludovic - NEVOUX Claude LE CARS Yannick – LOYER Dominique DUBOIS Alain - AUTRAN Thierry - GUEHO Cyril - DEPEIGE Fabrice – CAUDARD Marie Thérèse
LE RAY Marie Thérèse - PIQUET Jocelyne

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

ABSENTS EXCUSES : DE LA BOUILLERIE Sybille
LOYER Dominique

POUVOIR : DE LA BOUILLERIE Sybille à COLINEAUX Marie Odile
LOYER Dominique à GUITTON Ludovic

SECRETAIRE : M.BROHAN Paul



Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du rajout du point n°2014_05_11, validé par l'ensemble du Conseil.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

2014_05_01 : DELIBERATION RAPPORTEE DU 12 AVRIL 2014 -DELEGATIONS DE FONCTIONS AU MAIRE

Suite au courrier de la Préfecture en date du 25 avril dernier, il est nécessaire de rapporter la délibération 2014_04b_01 concernant les délégations de fonction du Maire. Les membres du Conseil Municipal après avoir pris connaissances des modifications à apporter, décident à l'unanimité de donner délégation au Maire sur les points suivants :

1. d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services municipaux,
2. de procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget. et de passer à cet effet les actes nécessaires,
3. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 50 000 €,
4. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

5. de passer des contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres s'y afférentes,
6. de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
7. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
8. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
9. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justices et experts...
10. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
11. de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
12. d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
13. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliquées des véhicules municipaux dans la limite de 30 000 € par sinistre.
14. de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 80 000 €
15. d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
16. d'autoriser au nom de la Commune, la vente de terrains et signatures de tous documents s'y rapportant.

2014_05_02 : DELEGUES COMMISSION APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal,

Considérant qu'il conviendra de désigner les trois membres titulaires et trois membres suppléants comme le prévoit la loi,

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission d'appel d'offres,

Nombre de votants 15

Abstention : 1

Pour : 14 voix

Proclamation **des membres titulaires** : H.GUEMENE, P.BROHAN, L.GUITTON

Nombre de votants 15

Abstention : 0

Pour : 15 voix

Proclamation **des membres Suppléants** : C. GUEHO, D.LOYER, M.T LE RAY

2014_05_03 : DELEGUES COMMISSION LISTE ELECTORALE

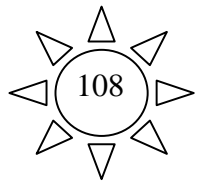
Il convient de désigner des membres pour la commission «Liste Électorale» un délégué du TGI et un délégué de l'administration.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de valider les membres comme suit :

Délégué du TGI : **H. GUEMENE**

Délégué de l'administration : **J. PIQUET**

2014_05_04 : DESIGNATION DU BUREAU



Il convient de désigner les membres du bureau des Elections

Le bureau doit être constitué de :

Présidente, Vice Président, Secrétaire et de deux assesseurs titulaires et deux assesseurs suppléants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne et valide le bureau comme ci-dessous :

Le Président : M.O COLINEAUX

Vice Président : H.GUEMENE

Secrétaire : P. BROHAN

Assesseurs titulaires : J. PIQUET, C.NEVOUX

Assesseurs suppléants : L.GUITTON, A.DUBOIS

2014_05_05: DELEGUES COMMISSION DES IMPOTS

Lors du précédent conseil il avait été choisi 12 personnes (6 titulaires et 6 suppléants) pour composer la commission communales des impôts directs. Or la désignation de ces douze personnes doit être faite par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de vingt quatre noms de contribuables transmises par les communes,

La commission des impôts est composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires pour les communes de – 2000 habitants dont un résidant à l'extérieur et un pour les bois. Le Conseil Municipal proposera donc, par délibération six commissaires titulaires en nombre double soit douze et autant de suppléants.

Les services de la préfecture demandent la composition des membres sur la base de 24 personnes. Dès réception de cette délibération il sera choisi douze personnes.(6 titulaires et 6 suppléants)

Après en avoir délibéré, les membres suivants ont été désignés :

Titulaires

Roger DE LA BOUILLERIE (propriétaire bois)
Jocelyne PIQUET
Claude NEVOUX
Dominique GUIMENE
Marie Yvonne LAMBERT
Jean Michel GUILLAUME (hors commune)
Marie Andrée SYLVESTRE
Cyril GUEHO
Marie Thérèse CAUDARD
Thierry AUTRAN
Yannick LE CARS
Paul BROHAN

Suppléants

Louis GUITTON
Dominique HUGUET
Marc PHILIPPO
André POSSEME
Mauricette GUIBOUX
Jean LOYER (hors commune)
Sybille DE LA BOUILLERIE (propriétaire bois)
Yvonne PICAUT (propriétaire bois)
André GUEHO
Fabrice DEPEIGE
Marie Thérèse LE RAY
Ludovic GUITTON

2014_05_06 : TRANSPORT SCOLAIRE

Madame le Maire informe les membres d'un courrier reçu, d'une famille demandant la prise en charge financière de la Commune pour le transport scolaire de ces deux enfants de St Gravé à l'école Notre Dame de Questembert.

Il est rappelé que le Conseil Général ne subventionne que les collégiens, les enfants scolarisés en Ecole Publique ainsi que ceux en classe CLISS, établissements que la commune n'a pas sur son territoire.

Le calcul de la participation de la Commune au Syndicat des transports scolaires est fixé sur le nombre d'enfants subventionnés et transportés de Saint Gravé à Questembert (pour information

cette année la participation financière de la commune est de 49 euros par enfants et par trimestre) pour le fonctionnement du syndicat.

Pour les enfants non subventionnés la participation financière est d'environ 140 euros par trimestre.

La commune devant se positionner sur l'acceptation de cette dérogation et la prise en charge financière de cette famille.

Après en avoir délibéré, à bulletin secret, le Conseil Municipal décide de refuser toutes demandes de prise en charge financière de la Commune pour des demandes de participation au transport d'enfants scolarisés en école privée sur d'autres communes. (La commune étant dotée de ce genre d'établissement sur le territoire)

2014_05_07 ADHESION AU SMAGSBVO

La Commune lors du précédent mandat était membre du Syndicat Mixte du Grand Site de la Basse Vallée de l'Oust.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des compétences de ce syndicat, décide de ne pas renouveler son adhésion au SMAGSBVO à compter de cette date.

Le Conseil souhaite, pour les prochains projets d'animation privilégiés sont partenariat avec la Communauté de Communes de Questembert qui a la compétence «tourisme».

2014_05_08 DOSSIER VOIRIE 2014

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la commune ne bénéficie plus des services ATESAT de l'Etat, Monsieur Bezault a été recruté au sein de la Communauté de Communes du Pays de Questembert afin d'aider les communes à préparer les dossiers « programmes de voirie ».

L'estimation proposée par Mr Bezault et étudiée par la Commission voirie est d'environ 26 550.00 euros HT.

Le Conseil Municipal après pris connaissance des travaux à réaliser, autorise Madame le Maire à lancer le marché. Les plis seront étudiés par la Commission d'Appel d'offres et seront validés lors du prochain conseil.

2014_05_09 : ACQUISITION TRACTEUR

Une consultation va être lancée pour l'acquisition d'un tracteur pour les services techniques.

Le cahier des charges a été préparé en fonction des besoins du service. La Commission d'appel d'offres se réunira afin d'étudier les offres qui seront reçues. Les plis seront étudiés par la CAO et seront validés par le Conseil Municipal.

Les membres du Conseil autorisent Madame le Maire à lancer la consultation.

2014_05_10 : MISE EN ACCESSIBILITE ET REHABILITATION DE LA MAIRIE

Dans le cadre de la réhabilitation de la Mairie pour mises aux normes de l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite et la remise aux normes électriques, un dossier de diagnostic avait été remis courant novembre 2013 par le Cabinet d'architecte LUNVEN de Vannes pour un montant de 124 800.00 euros HT afin de pouvoir demander la subvention dans le cadre de la DETR. Après un avis avec Mr FRETTIGNE des services de la DDTM, diverses solutions peuvent être envisagées. Les délais et assouplissements pour la mise en conformité des établissements recevant du public (ERP) restent inchangés, le 1^{er} janvier reste une date butoir avec possibilité d'étaler les travaux sur trois ans avec un échancier. La Commission d'appel d'offres étudiera les propositions qui seront reçues

la commission travaux sera amenée à se réunir afin d'étudier le dossier.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à lancer la procédure pour le choix de la Maîtrise d'œuvre afin d'établir le dossier.

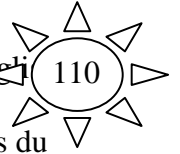
BAIL MAISON GICQUELLO

Mr Eric BOISSEL (EXCELLEC) se propose de louer le local commerce au 2 place de l'église pour y établir son bureau.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de ce rendez vous avec le boulanger de Saint Nicolas du Tertre qui se propose de faire un dépôt de pain sur la commune, considérant que le souhait de la municipalité est de proposer un service de proximité aux habitants, l'ensemble du Conseil suggère que le local situé au 2 place de l'église soit mise à disposition du boulanger et de proposer à Mr BOISSEL de louer le logement au dessus de la boucherie au 3 route de Saint Martin pour y établir son bureau.

Il est proposé une exonération du loyer pendant environ 6 mois.

Les travaux éventuels de ce local seront étudiés par la commission travaux et seront validés au prochain conseil.



DEMANDE DE SUBVENTION

Une demande de subvention de 350 euros de l'association «Contée au coin du feu» a été reçue en mairie dans le cadre du festival du conte chez l'habitant. Après avoir étudié la demande, l'ensemble du conseil ne souhaite pas donner d'avis favorable à cette demande. Un courrier leur sera fait.

2014_05_11 : TARIF LOCATION SALLE POUR LE PERSONNEL

Un tarif préférentiel peut être établi pour la location de la salle Jean de la Bouillerie.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, 14 voix pour et 1 contre, valide

- le demi tarif une fois l'an pour le personnel communal

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du courrier reçu du président des « farfadets », qui souhaite qu'un pot de l'amitié soit offert par la Commune à l'issue de cette rando. Le conseil Municipal, après avoir voté 8 voix contre, 5 abstentions et 2 voix Pour, décide de donner un avis défavorable à cette demande, un courrier leur sera adressé, Les tables, bancs ganivelles et poubelles seront mises en place par les agents techniques.

Les tables, bancs, ganivelles et autres seront mises à disposition par les agents pour les associations ne bénéficiant pas de subventions de la mairie, pour les autres associations communales, elles devront venir chercher le matériel en mairie.

Lecture est faite d'un courrier du président de l'OGEC qui informe la municipalité de la baisse d'effectif à l'école pour la rentrée prochaine. Il demande qu'une réflexion soit faite sur une possibilité de faire venir des familles sur SAINT GRAVE (agrandir le lotissement du Pont Sec),

Festimôme aura lieu cette année du 7 au 16 novembre 2014 sur l'ensemble du territoire, Marie Thérèse LE RAY sera déléguée pour la Commune de SAINT GRAVE, elle participera aux réunions.

Les délégués de SAINT GRAVE aux divers comités de la Communauté de Communes du Pays de Questembert ont été désignés comme suit :

COMMISSION ECONOMIQUE : M.O COLINEAUX

COMMISSION TOURISME-MOULIN NEUF : M.O COLINEAUX

COMITE ENFANCE JEUNESSE-PISCINE-GERONTOLOGIE : M.O COLINEAUX

COMMISSION FINANCE/CLET : M.O COLINEAUX Titulaire, H.GUEMENE Suppléant

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS : proposition M.O COLINEAUX,
H.GUEMENE, L.GUITTON (seront désignés ultérieurement)

COMITE CULTURE : M.T LE RAY

COMITE URBANISME -AMENAGEMENT : P . BROHAN titulaire, A.DUBOIS Suppléant

COMITE LOGEMENT : M.T. CAUDARD

COMITE DECHETS : F. DEPEIGE

COMITE OU GROUPE DE TRAVAIL COMMUNICATION : C. NEVOUX

Un membre du Conseil propose l'achat d'un téléphone portable pour le maire, il signale la vitesse excessive sur la commune et de réfléchir sur diverses solutions à envisagées.

L'ébauche du flash info qui sortira prochainement est présenté.

Prochain conseil municipal le 26 Juin 2014 à 20 heures

**La séance est clôturée à 23h55 après avoir délibéré sur les points
numérotés de 2014_05_01 à 2014_05_11**

M.-O. COLINEAUX

H. GUEMENE

P. BROHAN

L. GUITTON

C. NEVOUX

Y. LE CARS

D. LOYER

A. DUBOIS

T. AUTRAN

Pouvoir

C. GUEHO

F. DEPEIGE

M.-T. CAUDARD

M.-T. LE RAY

J. PIQUET

S. DE LA BOUILLERIE

Pouvoir